

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15  
Conseillers en fonctions : 14  
Conseillers présents : 12  
Secrétaire : SCHMITT Pierrette

Convocation envoyée le : 22 mars 2017

### **Séance du 28 mars 2017**

Sous la présidence de Madame KOCHERT Stéphanie, Maire

**Présents:** KOCHERT S. - LORENTZ M. - KAUSS J. - SCHMITT P  
KASTNER E. - PEYRET J.F - KUNTZ A. - GILLMING P. - HEINRICH J. (présent à partir du point 2)  
ROSER M.M. - DA SILVA A. - MESSMER M.

**Absents:** REEBER P. (Absent) - SCHNOERRINGER D. (Absent)

**Intervenants :**

M. BALLIER Trésorier de Wissembourg et M. SCHNEIDER Philippe Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départemental de Wissembourg.

Le quorum pour délibérer est atteint.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU 2 MARS 2017 ET SIGNATURE DE LA FEUILLE EMARGEMENT**

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal du 2 mars 2017 suscite des remarques.  
Aucune remarque n'a été formulée.

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. DECISIONS BUDGETAIRES
2. VOTE DU BUDGET PRIMITIFS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL
3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 DES BUDGETS ANNEXES
4. POINT SUR LES TRAVAUX
5. DIVERS

## **POINT N° 1 : DECISIONS BUDGETAIRES**

En 2016, on peut constater que le Budget EAU est globalement excédentaire, mais que la section de fonctionnement est en déficit. A l'avenir, la tendance ne fera que s'accroître. Aucun investissement important n'est prévu et le remboursement du capital est couvert par l'amortissement. Les dépenses au chapitre 21 inscrites en 2017 sont nécessaires à l'équilibre du budget mais ne seront pas réalisées. La commune envisage donc de transférer par délibération une partie de l'excédent d'investissement (soit 55 000 €) en fonctionnement par mandat au compte 1068 et titre au compte 7788. Cela permettrait au budget principal, qui sera tendu pour 2 ou 3 ans de ne pas verser de subvention d'équilibre pour 52 000 €.

Après vérification auprès de la Préfecture cette solution n'est pas envisageable. Madame le Maire annonce donc que le point 1 n'appellera pas à voter.

## **POINT N° 2 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2017**

Madame le Maire donne la parole à M. BALLIER, Trésorier de Wissembourg pour présenter les budgets primitifs de 2017.

### **1° BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité le budget primitif principal pour l'exercice 2017 présentés comme suit :

#### Section de fonctionnement :

Dépense	451 720 €
Recette	451 720 €

*Voix pour : 12*

#### Section d'investissement :

Dépense	673 620 €
Recette	673 620 €

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **2° BUDGETS ANNEXES**

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité les budgets primitifs eau et assainissement pour l'exercice 2017 présentés comme suit :

#### **BP 2017 EAU**

##### Section de fonctionnement :

Dépense	155 400 €
Recette	155 400 €

##### Section d'investissement :

Dépense	137 400 €
Recette	137 400 €

#### **BP 2017 ASSAINISSEMENT**

##### Section de fonctionnement :

Dépense	59 300 €
Recette	59 300 €

##### Section d'investissement :

Dépense	333 500 €
Recette	333 500 €

*Voix pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **POINT N° 4 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE RD3**

Par délibération du 12 octobre 2016, le conseil municipal avait approuvé à l'unanimité le plan d'aménagement de la voirie concernant les travaux route de Bitche et de Wissembourg.

Suite aux interpellations des riverains, une réunion publique s'est tenue le 28 mars 2017 à 18h en mairie, en présence de M. SCHNEIDER Philippe, Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départemental de Wissembourg, et M. BASTIAN Daniel du bureau d'Etudes BEREST.

Une nouvelle présentation du projet a été proposée avec différentes variantes concernant l'aménagement des chicanes route de Bitche. Madame le maire, après cette réunion publique, propose de remettre au vote les différentes possibilités d'implantation de ces chicanes et de l'aménagement global du projet de voirie.

M. SCHNEIDER Philippe présente aux membres du conseil les deux alternatives validées par le Conseil Départemental et rappelle les différentes réglementations et obligations quant aux aménagements de sécurité.

Après discussion, le conseil municipal approuve le plan d'aménagement de voirie et de sécurisation de la traversée RD3

- 11 voix pour la solution de base, (projet initial) : KOCHERT S. - LORENTZ M. - KAUSS J. - SCHMITT P - KASTNER E. - GILLMING P. - HEINRICH J. - ROSER M.M. - DA SILVA A. - MESSMER M. - KUNTZ A.
- 1 voix pour la variante 1 : - PEYRET J.F

Par conséquent, et aux vues des votes le conseil municipal entérine définitivement le plan d'aménagement initial.

Mme MESSMER Maria rappelle le courrier du 14 mars 2017 de Mme Claudine LORENTZ, gérante de la Boulangerie-Pâtisserie LORENTZ. (Courrier transmis par mail à tous les membres du conseil municipal avec la convocation de la séance du 28 mars 2017). Suite aux travaux effectués sur la route de Bitche, Mme LORENTZ sollicite le conseil municipal afin de savoir dans quelle mesure la commune peut aider à combler leur perte de revenu et faire face aux difficultés financières et organisationnelles.

Madame le maire propose aux membres du conseil de s'informer sur les différentes compensations possibles et réglementaires.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé le registre.

Pour extrait conforme,  
Climbach, le 29 mars 2017  
Affiché le 30 mars 2017